



Heure journaliere de recherche d'emploi pour demission

Par **ramdam**, le **04/03/2009** à **19:29**

Bonjour à tous.
Voilà j'ai posé ma démission car j'ai retrouver un nouvel emploi (a mi temps)
Et j'ai dans l'optique de créer ma propres société parralelement.
Je voudrais savoir si j'avais droit à mes 2 heures d'absence journalière dans ce cas de figure.
Je suis également a la recherche d'un deuxieme emploi pour compléter mon prochain mi-temps, je pense donc être de la catégorie des rechercheur d'emploi étant donné que je suis inscrit a l'anpe et dans divers boites d'interim.
Mon patron me dit que comme j'ai retrouver un emploi (le premier mi-temps cité auparavant) je n'ai pas le droit de prendre ces 2 heures.
Je en sais pas si c'est vrai.
Merci d'avancern
Romain

Par **julius**, le **05/03/2009** à **01:08**

Bonjour,
si votre convention l'autorise , vous y avez le droit. Votre employeur n'a pas à savoir si vous avez trouvé autre chose .
Vous pouvez lui rétorquer que vous cherchez mieux.
Ce qui sort du contrat qui le lie à vous ne le regarde pas !